

3K - GESTION

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 €
Siège social : 17 Rue principale
68960 WILLER
833 571 201 RCS MULHOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le cinq juin,
A dix-huit heures,

Les associés de la société, société civile au capital de 1.000,00 €, divisé en 100 (CENT) parts de 10,00 € (DIX EUROS) chacune, lesquelles sont attribuées en proportion de leurs apports respectifs à :

- | | |
|--|----------|
| - A Madame Sonja KLEMM,
à concurrence de cinquante parts, ci | 50 parts |
| - A Monsieur Stéphane KLEMM,
à concurrence de cinquante parts, ci | 50 parts |

Soit au total cent parts	100 parts
--------------------------	-----------

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Sonja KLEMM, Gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Extension de l'objet social de la société,
2. Modification corrélative de l'article 2 des statuts,
3. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de procéder à la modification de l'objet social de la société en le complétant comme suit :

« D'entretien d'espaces verts, services et généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, juridique, économique ou financière, civile ou commerciale, se rattachant à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, de nature à favoriser le but suivi par la société, son extension, son développement.

De recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelques nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités

visées à l'alinéa qui précède ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

D'administration d'entreprises et les activités de direction, de gestion et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social.

D'achat et de vente de matériels, d'équipements et de matériaux nécessaires aux activités de la société, ainsi que l'achat et la vente de tout bien immobilier.

D'achat et de vente de sociétés, ainsi que de prises de participation dans des entreprises existantes. Cela inclut l'acquisition de parts sociales, d'actions, ou de toute forme de titre de participation dans des sociétés, que ce soit pour réaliser des opérations de croissance externe, diversifier ses activités, ou encore optimiser ses investissements stratégiques »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision précédente, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice de toute activité :

- *D'entretien d'espaces verts, services et généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, juridique, économique ou financière, civile ou commerciale, se rattachant à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, de nature à favoriser le but suivi par la société, son extension, son développement.*
- *De recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelques nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.*
- *D'administration d'entreprises et les activités de direction, de gestion et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social.*
- *D'achat et de vente de matériels, d'équipements et de matériaux nécessaires aux activités de la société, ainsi que l'achat et la vente de tout bien immobilier.*
- *D'achat et de vente de sociétés, ainsi que de prises de participation dans des entreprises existantes. Cela inclut l'acquisition de parts sociales, d'actions, ou de toute forme de titre de participation dans des sociétés, que ce soit pour réaliser des opérations de croissance externe, diversifier ses activités, ou encore optimiser ses investissements stratégiques.*
- *De constitution, de détention, de gestion et de cession d'un portefeuille de titres de participation ou de placement dans toutes sociétés ayant leur siège tant en France qu'à l'étranger, toutes prestations de services, toutes opérations en vue de favoriser le financement, de gérer la trésorerie et d'assurer les services administratifs des entreprises dans lesquelles la société a une participation, ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital ;*
- *D'acquisition, de possession, de gestion, d'exploitation et de développement de tous brevets, marques, modèles ou licences ;*
- *De participation de la société, par tous moyens directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles,*

d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

- *De prise, d'acquisition, d'exploitation ou de cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;*
- *De réalisation de toutes opérations d'achat et de vente ainsi que toutes prestations de services administratifs, publicitaires et commerciales au profit de la société ou de toute autre entreprise ou particulier ;*
- *De gestion des actifs financiers de la société ;*
- *D'acquisition et de gestion d'immeubles, de participation dans des sociétés civiles immobilières.*

Le tout, par tous moyens, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, industrielles, commerciales, financières, mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus spécifié et à tous objets similaires ou connexes ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et répertorié sur le registre de ses décisions.

Madame Sonja KLEMM
Gérante associée

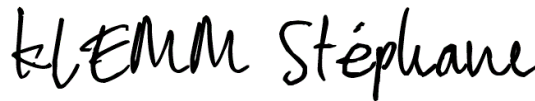
Signé par :



0EEDCC8A792B4C3...
Signé le 06/06/2025

Monsieur Stéphane KLEMM
Associé

Signé par :



37796DDDD77F2431...
Signé le 10/06/2025